



## N° 2016-8-2 : Revalorisation des Tarifs communaux – budget ville

Madame HUMBERT ne prend pas part au vote en ce qui concerne le loyer du CIAS, étant présidente du CIAS.

Chaque année il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs communaux.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de revalorisation des tarifs communaux à compter de l'année 2017 à 1%, soit :

Objets	Anciens tarifs	nouveaux tarifs à partir de 2017	
CABANES ARTISANS D'ART	750,26 €	757,76 €	
LOYER C.I.A.S.	4 779,54 €	4 827,34 €	
LOCATION DU GYMNASÉ	1 230,87 €	1 243,18 €	
STATIONNEMENT CAMION MAGASIN	60,88 €	61,49 €	
DEMOISELLE FM	3 866,95 €	3 905,62 €	
RESTAURANT SCOLAIRE			
Primaire abonnement	62,39 €	63,01 €	
Primaire repas individuel	3,13 €	3,16 €	
Maternelle	2,19 €	2,21 €	
Enseignants et personnel	4,95 €	5,00 €	
CIMETIERE			
Columbarium			
1 AN	38,58 €	38,97 €	
5 ANS	154,60 €	156,15 €	
10 ANS	289,89 €	292,79 €	
Demi concessions 100X150			
10 ANS	28,96 €	29,25 €	
30 ANS	96,61 €	97,57 €	
50 ANS	173,90 €	175,64 €	
Concessions			
10 ANS	3 m <sup>2</sup>	40,00 €	40,40 €
	6 m <sup>2</sup>	79,24 €	80,04 €
	9 m <sup>2</sup>	117,70 €	118,87 €
30 ANS	3 m <sup>2</sup>	134,05 €	135,39 €
	6 m <sup>2</sup>	268,08 €	270,77 €
	9 m <sup>2</sup>	402,14 €	406,16 €
50 ANS	3 m <sup>2</sup>	268,08 €	270,77 €
	6 m <sup>2</sup>	536,21 €	541,57 €
	9 m <sup>2</sup>	832,57 €	840,90 €

## Présents, pouvoirs et absents

Le seize novembre deux mille seize à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune Le Château d'Oléron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2016

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme HUMBERT Micheline, M. LÉPIE Bernard, Mme PATOIZEAU Annick, M. ROUMÉGOUS Jim, Mme BONNAUDET Martine, M. FERREIRA François, Mme JOUTEUX Françoise, M. BÉNITO-GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, Mme PARENT Vanessa, Mme COURDAVAULT Arlette, M. FONTANEAU Pascal, M. DUCOTÉ Robert.

**Absents avec pouvoir :** M. LOT Rémy a donné pouvoir à Mme FEAUCHÉ Catherine, M. MICHEAU Philippe a donné pouvoir à M. PARENT Michel, M. PACULL Christophe a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme BANCHEREAU Aurélie a donné pouvoir à M. BÉNITO GARCIA Richard, M. AMBERT Antoine a donné pouvoir à M. ROUMÉGOUS Jim.

**Absents :** M. SIMON Roland, Mme COISSAC Martine, M. RENAUD Simon, Mme AVRIL Anne, M. PAIN Cyril.

Mme PARENT Vanessa a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 ; Présents : 17  
Votants : 22

Après en avoir délibéré, à la majorité, 3 Contres (Mme Courdavault, M. Fontaneau et M. Ducoté), le Conseil Municipal :

- **REVALORISE** les tarifs communaux tels que présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et réaliser toutes démarches destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le 17 Novembre 2016,  
pour extrait conforme  
Le Maire, Michel PARENT

## Acte rendu exécutoire

Après dépôt en sous-Préfecture :

Le : 21 NOV. 2016

Et publication pendant 2 mois à compter de ce jour aux endroits habituels d'affichage ou notification,

Le : 21 NOV. 2016

Le Maire, Michel PARENT



Bd Victor Hugo – BP 49  
17 480 Le Château d'Oléron  
05 46 75 53 00 – 05 46 47 79 75  
www.lechateaudoleron.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de la date où elle a été rendue exécutoire, c'est-à-dire qu'il a été procédé à son affichage ou à sa notification.